

que tous les Canadiens puissent avoir à leur disposition les ressources voulues pour continuer à participer à une économie prospère et en plein essor.

Comme l'activité économique actuelle donne à penser qu'il pourrait y avoir une concentration de pouvoir encore plus grande au Canada entre les mains des sociétés surtout à l'égard des conglomérats, le gouvernement a jugé bon de mener une enquête pour établir si et dans quelle mesure ces concentrations de pouvoir confèrent à la société canadienne des avantages sociaux et économiques suffisants pour être jugés d'intérêt public. Le gouvernement considère qu'il s'agit là de questions graves et qui exigent une prompt attention et qu'il faut également établir si les lois actuelles et les modifications qu'on envisage d'apporter à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions sont suffisamment générales pour assurer la protection de l'intérêt public.

Le gouvernement nomme donc aujourd'hui une Commission royale d'enquête en vertu de la Partie I de la loi sur les enquêtes pour étudier les conséquences économiques et sociales des grandes concentrations de pouvoirs chez les sociétés du Canada et pour recommander les mesures qu'il faudra éventuellement prendre pour protéger l'intérêt public à cet égard.

**Une voix:** Une autre Commission?

**M. Trudeau:** C'est la première depuis que nous sommes au pouvoir. Je ne vois pas pourquoi vous dites «une autre». La Commission doit présenter son rapport dans un délai raisonnable.

[Français]

Monsieur le président, un ancien secrétaire du Conseil des ministres, un ancien sous-ministre des Finances, et plus récemment un administrateur en fonction au Fonds monétaire international, M. Robert Bryce, sera nommé président de la Commission. Et très bientôt, nous nommerons deux autres commissaires pour l'assister.

[Traduction]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** En général, monsieur l'Orateur, je parle au nom d'une opposition constructive et je pense qu'une enquête de ce genre sera utile. Mais je ne puis m'empêcher de me demander si une enquête sur la concentration du pouvoir des sociétés uniquement au Canada pourra nous donner entièrement satisfaction; il peut très bien y avoir des concentrations de pouvoir sur le plan international qui, sans être extrêmement flagrantes au Canada, pourraient avoir des répercussions substantielles, et même se révéler très préjudiciables pour notre pays. Je pense donc qu'il est extrêmement important que le Canada prenne l'initiative de procéder à une étude des concentrations de pouvoir de sociétés, et peut-être d'autres formes de concentrations de pouvoir à l'échelle mondiale, en vue d'en déterminer les répercussions sur une échelle planétaire et au Canada en particulier.

Je voudrais poser deux ou trois questions au premier ministre (M. Trudeau) sur les implications de sa déclaration. Veut-il dire, par exemple, que le gouvernement a l'intention de mettre de côté le projet de loi tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions jusqu'à ce que cette enquête soit terminée? Le gouvernement a-t-il l'intention, par exemple, de retarder l'acquisition d'Argus Corporation par Power Corporation jusqu'à la fin de cette enquête? Le gouvernement a-t-il envisagé la possibilité d'enquêter sur d'autres formes de concentrations de pouvoir au Canada?

### *Monopolisation des pouvoirs*

Sans vouloir faire monter les syndicats sur leurs grands chevaux ou quoi que ce soit de ce genre, je pense qu'il serait peut-être prudent d'autoriser les commissaires nommés dans le cadre de la loi sur les enquêtes à s'intéresser à d'autres formes de concentrations de pouvoir éventuelles qui risqueraient d'avoir des répercussions regrettables sur la vie économique et sociale du Canada et pourraient, par exemple, contribuer à la montée de l'inflation. Je demanderai le privilège d'interroger le premier ministre sur ces questions en temps voulu.

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, il y a déjà dix ans que la monumentale étude du pouvoir au Canada de Don Porter, intitulée "The Vertical Mosaic" est parue. Au cours de ces dix ans, les gouvernements libéraux qui se spécialisent normalement dans les commissions royales, n'ont même pas fait effectuer une enquête sur la question comme ils avaient coutume de le faire. Il leur a fallu dix ans pour demander à une commission royale d'étudier la concentration du pouvoir des sociétés. De plus, au cours de ces dix ans, l'état lamentable de la société canadienne aux yeux de ceux qui se préoccupent de justice et d'égalité, si bien décrite par le P<sup>r</sup> Porter, a empiré comme l'a remarquablement montré le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) dans un discours prononcé l'automne dernier à Toronto.

La déclaration du premier ministre (M. Trudeau) me paraît à première vue encourageante. Le mandat de la commission l'autorise à enquêter sur les répercussions économiques et sociales dans le domaine public des principales concentrations de pouvoir au Canada. C'est encourageant. Mais dès que l'on en arrive aux recommandations que la commission est autorisée à faire, on s'aperçoit qu'elle peut uniquement recommander certains modes de protection pour mettre le public à l'abri de ces concentrations. J'en conclus donc que la commission sera uniquement autorisée à proposer des façons d'atténuer des situations de fait. Toutefois, elle ne sera pas autorisée à proposer des mesures entraînant une modification profonde du système lui-même, si elle concluait que ces concentrations de pouvoir vont à l'encontre de l'intérêt public du Canada.

● (1510)

De nombreux spécialistes de plusieurs pays ont déjà consacré des études savantes à la concentration de pouvoir dans le monde occidental. L'une des plus brillantes d'entre elles a précisément été publiée très récemment au Canada. Je veux parler de l'ouvrage intitulé "The Canadian Corporate Elite" du professeur Wallace Clement de l'Université Carleton, toute proche d'ici. En fait, c'est le gendre d'un député libéral et je le félicite de compter le P<sup>r</sup> Wallace Clement dans sa famille.

A mon sens, il n'est pas nécessaire qu'une commission royale enquête sur les problèmes posés par la concentration de pouvoir. L'ouvrage dont je viens de parler expose avec beaucoup de logique et de conviction les conclusions faites à ce sujet depuis plusieurs années dans d'autres pays. Quelles sont celles que j'aimerais voir la commission examiner? Tout d'abord, le fait que l'évolution constatée depuis quelques années va exactement à l'encontre des affirmations de la déclaration. A un certain moment, le premier ministre indique que d'autres concentrations de pouvoir de grande envergure pourraient se produire au Canada. C'est un euphémisme. Nous assistons dans l'économie canadienne à une progressive et croissante concentration, secteur après secteur, du pouvoir économique entre les mains d'une petite élite de la société; non seule-